



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 3 avril 2012 à 19 h
Salle du conseil de la mairie d'arrondissement situé au 405, avenue Ogilvy,
bureau 201**

PRÉSENCES :

Madame Anie SAMSON, Maire d'arrondissement
Madame Mary DEROS, Conseillère de la ville - district de Parc-Extension
Monsieur Frank VENNERI, Conseiller de la ville - district de François-Perrault
Madame Elsie LEFEBVRE, Conseillère de la ville - district de Villeray
Monsieur Frantz BENJAMIN, Conseiller de la ville - district de Saint-Michel

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Stéphane CHÉNIER, Directeur d'arrondissement
Monsieur Raymond LAVOIE, Directeur des relations avec les citoyens et des services administratifs
Madame Isabel ASSUNÇÃO, Directrice de la culture / des sports / des loisirs et du développement social
Monsieur Michel LAFLAMME, Directeur des travaux publics
Monsieur Benoit LACROIX, Directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
Me Danielle LAMARRE TRIGNAC, Chef de division Relations avec les citoyens / communications et greffe et Secrétaire d'arrondissement
Madame Julie BOISVERT, Secrétaire d'arrondissement substitut
Monsieur Benoît AMYOT, Commandant PDQ 33

10.01 - Ouverture de la séance

Le président déclare la séance ouverte à 19 h 07.

10.02 - Présentation

À 19 h 07, le maire d'arrondissement appelle l'article de l'ordre du jour relatif à « Présentation ». Aucune présentation n'est prévue. L'article soulevé est clos.

CA12 14 0071

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frank VENNERI

et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de la séance, tel que proposé.

Adopté à l'unanimité.

10.03

CA12 14 0072**Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 13 mars 2012, à 19 h.**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Elsie LEFEBVRE

et résolu :

d'adopter et de signer le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 13 mars 2012.

Adopté à l'unanimité.

10.04

10.05 - Période de questions du public

À 19 h 08, le maire de l'arrondissement appelle l'article de l'ordre du jour relatif à la « Période de questions du public ». Les personnes ci-dessous ont adressé des questions :

Conformément à l'article 40 (1) du Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-4004), le maire d'arrondissement entendra les trois premiers citoyens désirant intervenir sur le même sujet, pour laisser la chance aux autres citoyens de s'exprimer sur d'autres sujets qui les préoccupent.

Pierre Lamarche	Sécurité – complexe William-Hingston
Hélène Audet	Ruelle entre les rues Lemay et de Valcartier
Michel Lafleur	Parc Jarry
Marc Langlois	Parc Jarry / Propreté dans Parc-Extension
John Marshall	Pont piétonnier de la rue Saint-Roch
Yvette Painphile	440, rue Beaumont
Gilles Léveillé	Îlots de chaleur / Suivi sur les stationnements aux intersections.

N'ayant aucune autre intervention de la part des citoyens, le maire de l'arrondissement déclare la période de questions du public close à 20 h 20.

10.06 - Période de questions des membres du conseil

À 20 h 21, le maire d'arrondissement appelle l'article de l'ordre du jour relatif à la « Période de questions des membres du conseil ». Aucune question n'est soulevée et la période de questions est close.

10.07 - Annonces et dépôt de documents par le conseil d'arrondissement

Le maire d'arrondissement annonce le lancement de la campagne de propreté, ainsi que les nouvelles corbeilles à ordures qui seront installées sur les rues Jarry et Jean-Talon au cours de l'été.

CA12 14 0073

Approuver des modifications à la liste de projets de l'année 2011 soumis par l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension au volet régulier du programme PR@M-FAMILLE 2011.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS
Frank VENNERI
Elsie LEFEBVRE
Frantz BENJAMIN

et résolu :

1. dans le cadre du programme PR@M-FAMILLE, approuver les modifications suggérées à la liste des projets de parcs de l'année 2011, afin de les remplacer par les nouveaux projets plus amplement décrits au sommaire décisionnel;
2. d'utiliser les sommes disponibles dans les limites du budget déjà approuvé et viré dans le cadre du programme PR@M-FAMILLE 2011, à la réalisation des nouveaux projets présentés dans ce sommaire.

Adopté à l'unanimité.

12.01 1123121004

CA12 14 0074

Proclamation de la Journée mondiale de la santé.

CONSIDÉRANT QUE la « Journée mondiale de la Santé » est célébrée chaque année le 7 avril, à la date anniversaire de la création de l'Organisation mondiale de la Santé en 1948;

CONSIDÉRANT QUE cet événement est célébré dans tous les pays, où chacun est invité à se pencher sur un problème de santé qui a des conséquences à l'échelle mondiale;

CONSIDÉRANT QUE cette journée est l'occasion de commencer à agir collectivement pour préserver la santé et le bien-être des populations et de rechercher des solutions valables pour tous;

CONSIDÉRANT QUE la pauvreté est une réalité présente à Montréal et qu'elle touche durement certaines catégories de citoyennes et citoyens, notamment les immigrants, les femmes-chefs de famille monoparentale, les personnes vivant seules et les personnes âgées;

CONSIDÉRANT QUE le thème de l'année 2012 est le vieillissement et la santé et le slogan «Une bonne santé pour mieux vieillir»;

CONSIDÉRANT QUE grâce à une bonne santé, les personnes âgées peuvent s'épanouir, mener une vie productive et jouer un rôle actif au sein de leur famille et de leur communauté.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frank VENNERI

et résolu :

que le Conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension proclame le 7 avril 2012 « **Journée mondiale de la santé** » et s'engage à appuyer et soutenir, au meilleur de ses capacités et dans l'intérêt des citoyens, les initiatives et activités qui seront organisées dans l'arrondissement dans le cadre de la Journée mondiale de la santé 2012.

Adopté à l'unanimité.

15.01

CA12 14 0075

Proclamation du Jour de la Terre.

CONSIDÉRANT que depuis 1970, le 22 avril a été décrété Jour de la terre et que cet événement est reconnu comme l'événement environnemental le plus important au monde;

CONSIDÉRANT que cette date est célébrée par 500 millions de personnes dans 184 pays;

CONSIDÉRANT que le 16 février 2005 marquait l'entrée en vigueur du protocole de Kyoto qui vise la réduction d'au moins 5,2 pour cent des émissions de gaz à effet de serres;

CONSIDÉRANT l'engagement de la Ville de Montréal en faveur du protocole de Kyoto et en matière de protection de l'environnement;

CONSIDÉRANT que l'année 2012 marque le 42^e anniversaire du Jour de la terre;

CONSIDÉRANT les liens qui existent entre notre environnement et notre santé, le Jour de la Terre Québec a choisi d'aborder ce sujet pour sa thématique 2012-2013.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Elsie LEFEBVRE

et résolu :

que l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, proclame le 22 avril 2012 « **Jour de la Terre** » et que les élus encouragent toute la population à poser régulièrement des gestes significatifs envers l'amélioration de l'environnement dans leur communauté.

Adopté à l'unanimité.

15.02

CA12 14 0076

Proclamation de la Journée mondiale du livre et du droit d'auteur.

CONSIDÉRANT la priorité accordée à tous les paliers de l'arrondissement au soutien, à la diffusion culturelle, aux arts, aux artistes et aux auteurs;

CONSIDÉRANT la tenue de la Journée mondiale du livre et du droit d'auteur décrétée le 23 avril prochain et rayonnant à travers la planète;

CONSIDÉRANT le fort contingent d'auteurs, d'éditeurs et de libraires résidant dans l'arrondissement;

CONSIDÉRANT la popularité du livre et de la lecture, ainsi qu'une fréquentation significative des bibliothèques de l'arrondissement par toutes les couches de la population locale;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

que les membres du conseil de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, proclament le 23 avril 2012, « Journée mondiale du livre et du droit d'auteur » et encouragent la tenue d'activités mettant en valeur la richesse et la diversité de notre patrimoine littéraire.

Adopté à l'unanimité.

15.03

CA12 14 0077

Proclamation de la Journée commémorative de l'anniversaire du génocide arménien, en solidarité avec la communauté arménienne de Montréal.

CONSIDÉRANT que l'année 2012 marque le 97^e anniversaire du génocide arménien du 24 avril 1915;

CONSIDÉRANT que Montréal est l'une des villes où résident encore des survivants du génocide arménien;

CONSIDÉRANT que l'administration municipale s'est engagée par la « Déclaration de Montréal contre la discrimination raciale » à prendre toutes les mesures nécessaires pour combattre la discrimination basée notamment sur la race, la couleur, la religion et l'origine ethnique ou nationale, ainsi qu'à promouvoir des relations interraciales et interculturelles harmonieuses dans le respect et la compréhension;

CONSIDÉRANT que le conseil d'arrondissement s'est déjà engagé, en 2005, par sa Proclamation : « Journée commémorative du génocide arménien »;

CONSIDÉRANT que le conseil d'arrondissement condamne par le fait même le massacre d'un million cinq cent mille hommes, femmes et enfants, et la déportation des survivants de leurs territoires historiques perpétré par le gouvernement turc le 24 avril 1915;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

que les membres du conseil de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, proclament le 24 avril 2012 « Journée commémorative de l'anniversaire du génocide arménien, en solidarité avec la communauté arménienne de Montréal ».

Adopté à l'unanimité.

15.04

CA12 14 0078

Proclamation de la Journée de compassion pour les personnes tuées ou blessées au travail.

ATTENDU que le Jour de deuil national est commémoré chaque année le 28 avril en mémoire des travailleurs tués ou blessés au travail, ou affligés d'une maladie professionnelle découlant d'un accident du travail ou d'un risque professionnel ;

ATTENDU que le Congrès du travail du Canada (CTC) proclamait, en 1984, le 28 avril « Jour national de deuil à la mémoire des morts et des blessés sur les lieux du travail »;

ATTENDU qu'en 1991 le Parlement canadien a désigné cette journée « Jour de compassion pour les personnes tuées ou blessées au travail »;

ATTENDU que depuis 2003, l'Organisation internationale du travail (OIT) souligne également la « Journée mondiale sur la sécurité et la santé au travail » le 28 avril;

ATTENDU qu'en 2007, 1 055 personnes au Canada sont décédées à la suite d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle, ce qui est l'équivalent de quatre travailleurs tués chaque jour;

ATTENDU qu'en plus des souffrances humaines causées par les accidents du travail, les coûts économiques sont excessifs, puisque le montant total des indemnités versées aux victimes et des autres coûts connexes est évalué à plus de 8 milliards de dollars ;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

- que les membres du conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension proclament le 28 avril 2012 « Jour de compassion pour les personnes tuées ou blessées au travail » ;
- que cette journée soit pour nous tous une occasion de recueillement envers ceux et celles qui sont décédés accidentellement au travail, de sollicitude envers les personnes qui ont subi des blessures dans ce même contexte, et, enfin de réflexion sur notre responsabilité individuelle au plan de la prévention des accidents.

Adopté à l'unanimité.

15.05

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frank VENNERI

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA12 14 0079

Octroyer au plus bas soumissionnaire conforme, le contrat de service de fourrière pour animaux sur le territoire de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, pour une période de 24 mois, à compter du 4 avril 2012, aux prix de sa soumission.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frank VENNERI

et résolu :

1. d'autoriser une dépense de 262 143 \$, pour la fourniture d'un service de fourrière pour animaux, pour une période de 24 mois, à compter du 4 avril 2012;
2. d'accorder à la firme Le Berger Blanc inc., étant le seul soumissionnaire et ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 262 143 \$, incluant les taxes, conformément au cahier des charges préparé pour ce contrat, appel d'offres public numéro 12-12043;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1125937001

CA12 14 0080

Autoriser le lancement d'un appel d'offres sur invitation et approuver les critères de sélection et la composition du comité de sélection pour retenir les services professionnels d'une firme spécialisée en études environnementales et géotechniques pour divers projets d'aménagement de parcs.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frank VENNERI

et résolu :

d'autoriser le lancement d'un appel d'offres sur invitation et approuver les critères de sélection et la composition du comité de sélection, afin de retenir les services professionnels d'une firme spécialisée en études environnementales et géotechniques pour divers projets d'aménagement de parcs.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1121104001

CA12 14 0081

Octroyer un contrat à la firme Sciage Montréal inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour un service de sciage de béton pour l'année 2012, aux prix de sa soumission, soit aux prix total approximatif de 62 776,35 \$ incluant les taxes. Appel d'offres sur invitation TP-12-03 (2 soumissionnaires).

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frank VENNERI

et résolu :

1. d'autoriser une dépense de 62 776,35 \$ pour un service de sciage de béton pour l'année 2012;
2. d'accorder à la firme Sciage Montréal inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 62 776,35 \$ incluant les taxes, conformément au cahier des charges préparé pour ce contrat, appel d'offres sur invitation TP-12-03;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1122897001

CA12 14 0082

Octroyer un contrat à la firme Creusage R.L. (9083-0126 Québec inc.) plus bas soumissionnaire conforme, pour un service d'excavation pneumatique pour l'année 2012, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 64 386 \$, incluant les taxes. Appel d'offres sur invitation TP-12-04 (3 soumissionnaires).

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frank VENNERI

et résolu :

1. d'autoriser une dépense de 64 386 \$ pour un service d'excavation pneumatique pour l'année 2012;
2. d'accorder à la firme Creusage R.L. (9083-0126 Québec inc.), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 64 386 \$ incluant les taxes, conformément au cahier des charges préparé pour ce contrat, appel d'offres sur invitation TP-12-04;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1122897002

CA12 14 0083

Octroyer un contrat à la firme Location de camion Excellence Paclease, division de camions Excellence Peterbilt inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour la location de deux camions bennes 12 roues pour une période de six mois, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 68 916,02 \$, incluant les taxes. Appel d'offres sur invitation VEH-12-02 (2 soumissionnaires).

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frank VENNERI

et résolu :

1. d'autoriser une dépense de 68 916,02 \$ pour la location de deux camions bennes 12 roues pour une période de six mois;
2. d'accorder à la firme Excellence Peterbilt inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 68 916,02 \$ incluant les taxes, conformément au cahier des charges préparé pour ce contrat, appel d'offres sur invitation VEH-12-02;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1122897003

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Elsie LEFEBVRE

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA12 14 0084

Octroyer un contrat à la firme J-René Lafond inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour l'achat d'un tracteur-chargeur 4X4 usagé, année 2011, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 68 870 \$, incluant les taxes. Appel d'offres sur invitation VEH-12-03 (3 soumissionnaires).

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Elsie LEFEBVRE

et résolu :

1. d'autoriser une dépense de 68 870 \$ pour l'achat d'un tracteur-chargeur 4X4 usagé de l'année 2011;
2. d'accorder à la firme J-René Lafond inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 68 870 \$ incluant les taxes, conformément au cahier des charges préparé pour ce contrat, appel d'offres sur invitation VEH-12-03;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1122897004

CA12 14 0085

Autoriser le renouvellement du bail pour la location du complexe modulaire de la division des parcs pour une période de 3 ans débutant le 1er mai 2012, au coût total de 188 057,25 \$ incluant les taxes.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Elsie LEFEBVRE

et résolu :

1. d'autoriser le renouvellement du contrat de location, à la firme ATCO Structures & Logistics, pour la location du complexe modulaire pour la division des parcs, situé au 9100 boulevard Pie-IX, pour une période de 3 ans débutant le 1^{er} mai 2012, aux prix soumis pour la location d'une durée de 3 ans, soit la somme totale de 188 057,25 \$, incluant les taxes;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1123121002

CA12 14 0086

Autoriser la signature des projets de convention à intervenir entre la Ville de Montréal et cinq organismes, soit Mon Resto Saint-Michel, le Centre haïtien d'animation et d'intervention sociales, le Centre de Loisirs communautaires Lajeunesse, la Corporation de gestion des loisirs du parc et la Ressource Action-Alimentation, qui s'inscrivent dans le cadre de l'Entente administrative de développement social et de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale entre la Ville-MESS pour l'année 2012 et octroyer une contribution financière totale de 150 100 \$ à cette fin.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Elsie LEFEBVRE

et résolu :

1. d'autoriser madame Isabel Assunção, directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension à signer, pour

la Ville de Montréal, les projets de convention à intervenir entre la Ville de Montréal et cinq organismes de l'arrondissement, soit Mon Resto Saint-Michel, Centre haïtien d'animation et d'interventions sociales, Centre de Loisirs communautaires Lajeunesse inc., Corporation de gestion des loisirs du parc cet Ressource Action-Alimentation, qui s'inscrivent dans le cadre de l'Entente administrative de développement social et de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale entre la Ville-MESS, pour une durée d'un an, débutant le 1^{er} janvier 2012, dont copies sont jointes au dossier de la présente résolution et identifiées par la secrétaire;

2. d'octroyer une contribution financière totale de 150 100 \$ ainsi qu'il suit :
 - 43 000 \$ à Mon Resto Saint-Michel;
 - 17 600 \$ au Centre haïtien d'animation et d'interventions sociales;
 - 32 000 \$ au Centre de Loisirs communautaires Lajeunesse inc.;
 - 37 500 \$ à Corporation de gestion des loisirs du parc;
 - 20 000 \$ à Ressource Action-Alimentation;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1123356005

CA12 14 0087

Autoriser la signature du projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal et trois organismes, soit Habitations Terrasse Saint-Michel, Projet Ado-communautaire en travail de rue et les Monarques de Montréal, dans le cadre du dossier prioritaire de Prévention à l'adhésion des jeunes aux gangs de rue et octroyer une contribution financière totale de 46 109 \$ à cette fin.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Elsie LEFEBVRE

et résolu :

1. d'autoriser madame Isabel Assunção, directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension à signer, pour la Ville de Montréal, les projets de convention à intervenir entre la Ville de Montréal et trois organismes de l'arrondissement, soit Habitations Terrasse Saint-Michel, Projet Ado-communautaire en travail de rue et Monarques de Montréal, qui s'inscrivent dans le cadre du dossier prioritaire de Prévention à l'adhésion des jeunes aux gangs de rue, pour une durée d'un an, débutant le 1^{er} janvier 2012, dont copies sont jointes au dossier de la présente résolution et identifiées par la secrétaire;
2. d'octroyer une contribution financière totale de 46 109 \$ ainsi qu'il suit :
 - 3 575 \$ à Habitations Terrasse Saint-Michel;
 - 8 344 \$ au Projet Ado-communautaire en travail de rue;
 - 34 190 \$ au Monarques de Montréal;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel

Adopté à l'unanimité.

20.09 1123356004

CA12 14 0088

Autoriser la signature des projets de convention à intervenir entre la Ville de Montréal et deux organismes, soit le Club Water-polo Saint-Michel et Sports Montréal inc., dans le cadre du

programme Club sportif et élite sportive, débutant le 1er janvier 2012 et se terminant le 31 décembre 2012 et octroyer une contribution financière totale de 12 500 \$ à cette fin.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Elsie LEFEBVRE

et résolu :

1. d'autoriser madame Isabel Assunção, directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension à signer, pour la Ville de Montréal, les projets de convention à intervenir entre la Ville de Montréal et deux organismes de l'arrondissement, soit :

- 4 000 \$ pour le Club Water-polo Saint-Michel;
- 8 500 \$ pour l'organisme Sports Montréal inc.;

qui s'inscrivent dans le programme Club sportif et élite sportive, pour une durée d'un an, débutant le 1^{er} janvier 2012, dont copies sont jointes au dossier de la présente résolution et identifiées par la secrétaire;

2. d'octroyer une contribution financière totale de 12 500 \$ à cette fin;

3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1124951004

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA12 14 0089

Autoriser le déversement dans la carrière Saint-Michel des eaux provenant d'une conduite d'eau pluviale à construire aux fins d'aménagement d'une gare devant desservir le Train de l'Est dans le prolongement de la 56e Rue.

ATTENDU QUE l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension a accepté, par sa résolution CA11 14 0424, la fourniture de services du conseil municipal pour la réalisation des travaux nécessaires sur le réseau local dans le cadre du prolongement de la 56e Rue, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal;

ATTENDU QUE les coûts du projet seront entièrement financés par la ville centre;

ATTENDU QUE l'arrondissement doit donner son accord afin que le rejet des eaux pluviales du prolongement de la 56e Rue se fasse dans le bassin de rétention situé dans la carrière Saint-Michel;

CONSIDÉRANT les informations énoncées au présent dossier décisionnel;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

d'autoriser le déversement dans la carrière Saint-Michel, des eaux provenant d'une conduite des eaux pluviales à construire, pour les fins de l'aménagement d'une gare devant desservir le Train de l'Est, dans le prolongement de la 56e Rue.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1123519001

CA12 14 0090

Approuver le don aux Amis de la Bibliothèque de Montréal, à l'Éco-Quartier Villeray, aux Loisirs communautaires Saint-Michel ainsi qu'à la Bibliothèque des jeunes de Montréal, d'environ 11 370 documents, retirés des collections des bibliothèques Le Prévost, de Saint-Michel et de Parc-Extension, dans le cadre d'un processus annuel de dons de livres élagués aux différents partenaires de l'arrondissement.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

d'approuver le don aux Amis de la Bibliothèque de Montréal, à l'Éco-Quartier Villeray, aux Loisirs communautaires Saint-Michel, ainsi qu'à la Bibliothèque des jeunes de Montréal, d'environ 11 370 documents, retirés des collections des bibliothèques Le Prévost, de Saint-Michel et de Parc-Extension, dans le cadre d'un processus annuel de dons de livres élagués aux différents partenaires de l'arrondissement.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1120614001

CA12 14 0091

Accepter l'offre de services professionnels du Service du développement et des opérations, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, pour la mise en oeuvre du Programme de réfection routière des rues collectrices 2012.

ATTENDU QUE les rues collectrices ont besoin d'un financement accru afin de leur assurer un niveau de service acceptable pour les usagers;

ATTENDU QUE l'offre de financement du Service du développement des opérations ne nécessite pas de participation financière de l'arrondissement;

CONSIDÉRANT les informations énoncées au présent dossier décisionnel;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

d'accepter l'offre de services professionnels du Service du développement et des opérations, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, pour la mise en oeuvre du Programme de réfection routière des rues collectrices 2012.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1121124003

CA12 14 0092

Recevoir le rapport consolidé faisant état, pour la période du 1er au 29 février 2012, de l'ensemble des décisions déléguées prises par l'arrondissement, dans l'exercice de ses pouvoirs délégués par le conseil d'arrondissement.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

de recevoir le rapport consolidé faisant état, pour la période du 1^{er} au 29 février 2012, de l'ensemble des décisions déléguées prises par l'arrondissement, dans l'exercice de ses pouvoirs délégués par le conseil d'arrondissement, en vertu du règlement RCA05-14007.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1121309004

CA12 14 0093

Approuver l'entente inter-arrondissement entre les neuf arrondissements de l'ex-Ville de Montréal ainsi que la Direction des sports, pour assurer la tenue des écoles printanières et estivales des différentes associations sportives régionales de la région Montréal-Concordia.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

1. d'autoriser madame Isabel Assunção, directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, à signer, au nom de l'arrondissement, une entente inter-arrondissement à intervenir entre les neuf arrondissements de l'ex-Ville de Montréal et la Direction des sports, afin d'assurer la tenue des écoles printanières et estivales des différentes associations sportives régionales de la région Montréal-Concordia dont copie est jointe au dossier de la présente résolution;
2. d'approuver cette entente dont copie est jointe au dossier de la présente résolution et identifiée par la secrétaire.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1124951005

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 30.06 à 30.07 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA12 14 0094

Autoriser le versement d'une contribution financière totale de 2 150 \$ à 7 organismes de l'arrondissement, à même le budget discrétionnaire du conseil d'arrondissement, qui se décrit comme suit : pour le **DISTRICT DE PARC-EXTENSION** : 300 \$ à La Maison Bleue et 300 \$ à l'organisme Afrique au féminin; pour le **DISTRICT DE SAINT-MICHEL** : 300 \$ à la Joujouthèque Saint-Michel Inc., 250 \$ à l'organisme Olympiques spéciaux Québec Région Bourassa, 250 \$ au Centre Éducatif Communautaire René-Goupil et 250 \$ à la Maison d'Haïti et pour le **DISTRICT DE VILLERAY**: 500 \$ au Centre de loisirs communautaires Lajeunesse, pour diverses activités sociales.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. d'autoriser le versement d'une contribution financière totale de 2 150 \$ à sept organismes de l'arrondissement, et ce, à même le budget discrétionnaire du conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, pour l'année financière 2012, qui se décrit comme suit :

District de Parc-Extension :

300 \$ - La Maison Bleue;
300 \$ - Afrique au féminin.

District de Saint-Michel :

300 \$ - Joujouthèque Saint-Michel inc.;
250 \$ - Olympiques spéciaux Québec Région Bourassa;
250 \$ - Centre Éducatif Communautaire René-Goupil;
250 \$ - Maison d'Haïti.

District de Villeray :

500 \$ - Centre de loisirs communautaires Lajeunesse inc.

le tout pour diverses activités sociales.

2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.06 1124951006

CA12 14 0095

Autoriser une dépense de 64 140,54 \$ afin d'assumer les coûts reliés à une partie des travaux de reconstruction des trottoirs inclus dans la soumission 1232, ayant pour objet la reconstruction d'un égout unitaire et d'une conduite d'eau potable dans la 8e Avenue, de la rue Denis-Papin à l'avenue Émile-Journault.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. d'autoriser une dépense de 64 140,54 \$, afin d'assumer les coûts reliés à une partie des travaux de reconstruction des trottoirs, inclus dans la soumission numéro 1232 ayant pour objet la reconstruction d'un égout unitaire et d'une conduite d'eau potable dans la 8^e Avenue, de la rue Denis-Papin à l'avenue Émile-Journault.
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.07 1121124004

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 40.01 à 40.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA12 14 0096

Édicter une ordonnance autorisant la fermeture de la rue Legendre, entre la rue d'Iberville et le boulevard Saint-Michel, dans le cadre des activités de promotion commerciale, du 13 au 17 juin 2012 et du 22 au 26 août 2012.

CONSIDÉRANT que la fermeture des rues à la circulation s'inscrit dans l'objectif de soutien aux associations de marchands qui réalisent des promotions commerciales;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'édicter une ordonnance autorisant la fermeture de la rue Legendre, entre la rue d'Iberville et le boulevard Saint-Michel pour les dates et les heures suivantes :

- 13 juin 2012 de 8 h 30 à 18 h
- 14 et 15 juin 2012 de 8 h30 à 21 h
- 16 et 17 juin 2012 de 8 h 30 à 17 h

- 22 août 2012 de 8 h 30 à 18 h
- 23 et 24 août 2012 de 8 h 30 à 21 h
- 25 et 26 août 2012 de 8 h 30 à 17 h

Adopté à l'unanimité.

40.01 1121176001

CA12 14 0097

Donner un avis de motion sur le règlement RCA12-14002 intitulé « Règlement sur l'occupation, à des fins de garderie, du bâtiment situé aux 3280-3282, rue Legendre ».

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par le maire d'arrondissement Anie Samson, de la présentation pour adoption, à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du règlement RCA12-14002 intitulé « Règlement sur l'occupation, à des fins de garderie, du bâtiment situé aux 3280-3282, rue Legendre ».

40.02 1124992007

CA12 14 0098

Donner un avis de motion sur le règlement RCA12-14001 intitulé « Règlement sur la transformation et l'occupation à des fins de garderie du rez-de-chaussée et du sous-sol du bâtiment situé aux 7302-7304, 9e Avenue».

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par le maire d'arrondissement Anie Samson, de la présentation pour adoption, à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du règlement RCA12-14001 intitulé « Règlement sur la transformation et l'occupation à des fins de garderie du rez-de-chaussée et du sous-sol du bâtiment situé aux 7302-7304, 9e Avenue».

40.03 1121010001

CA12 14 0099

Donner un avis de motion sur le règlement RCA12-14003 intitulé " Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1) de l'ancienne Ville de Montréal à l'égard du territoire de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension."

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par le maire d'arrondissement Anie Samson, de la présentation pour adoption, à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du règlement RCA12-14003 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1) de l'ancienne Ville de Montréal à l'égard du territoire de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension. »

40.04 1124860002

CA12 14 0100

Donner un avis de motion et adopter le premier projet de règlement numéro 01-283-74 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283)», visant la modification des dispositions concernant les usages autorisés pour le secteur adjacent à la rue Bélanger, entre la 19e Avenue et la 21e Avenue.

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par le maire d'arrondissement Anie Samson, de la présentation à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du règlement 01-283-74 intitulé "Règlement modifiant le règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283)".

ADOPTION DU PREMIER PROJET

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. d'adopter le premier projet de règlement numéro 01-283-74 intitulé «Règlement modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283)», visant la modification des dispositions concernant les usages autorisés pour le secteur adjacent à la rue Bélanger, entre la 19e Avenue et la 21e Avenue;

2. de mandater la secrétaire d'arrondissement afin de fixer une date et une heure pour la tenue d'une assemblée de consultation relative à ce projet de règlement.

Adopté à l'unanimité.

40.05 1124992011

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 40.06 à 40.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA12 14 0101

Adopter le second projet de règlement numéro 01-283-73 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement Villeray--Saint-Michel--Parc-Extension (01-283) », afin d'affecter à des fins de parc le lot 4 947 401 du cadastre du Québec et recevoir le procès-verbal de l'assemblée de consultation tenue le 28 mars 2012.

CONSIDÉRANT qu'avis de motion du règlement numéro 01-283-73 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension (01-283) », afin d'affecter à des fins de parc le lot 4 947 401 du cadastre du Québec, a été donné le 13 mars 2012, et le premier projet de règlement adopté lors de cette séance;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation s'est tenue le 28 mars 2012, dûment convoquée par avis paru dans le journal Le Devoir du 17 mars 2012;

CONSIDÉRANT que conformément à la Loi sur les cités et villes, tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement 01-283-73 et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

1. de recevoir le procès-verbal de l'assemblée de consultation tenue le 28 mars 2012;
2. d'adopter le second projet de règlement 01-283-73 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray--Saint-Michel--Parc-Extension (01-283) » afin d'affecter à des fins de parc le lot 4 947 401 du cadastre du Québec;

Adopté à l'unanimité.

40.06 1120600001

CA12 14 0102

Autoriser une dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divise pour le bâtiment sis aux 337-347, rue De Castelnau Est.

ATTENDU que la présente séance publique a été dûment convoquée par avis publié dans le journal Progrès de Villeray/Parc-Extension, édition du 28 février 2012, afin de statuer sur cette demande de dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divise;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

d'autoriser une dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divise pour le bâtiment sis aux 337-347, rue De Castelnau Est, et ce en vertu du *Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divise* (R.R.V.M. c. C-11).

Adopté à l'unanimité.

40.07 1124494001

CA12 14 0103

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement, le plan visant l'installation d'une enseigne sur la façade du bâtiment situé au 3332, rue Jarry Est (Demande d'installation d'enseigne 3000492103).

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, le plan 1/1, déposé en soutien à la demande de permis et estampillé par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 12 mars 2012, visant l'installation d'une enseigne sur la façade du bâtiment situé au 3332, rue Jarry Est. Demande d'installation d'enseigne numéro 3000492103.

Adopté à l'unanimité.

40.08 1121385006

CA12 14 0104

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement, le plan visant l'installation d'une enseigne sur la façade du bâtiment situé au 3735, rue Jean-Rivard (Demande d'installation d'enseigne 3000494702).

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, le plan 1/1 préparé par Les designs Brilliant Designs, déposé en soutien à la demande de permis et estampillé par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 12 mars 2012, visant l'installation d'une enseigne sur la façade du bâtiment situé au 3735, rue Jean-Rivard. Demande d'installation d'enseigne numéro 3000494702.

Adopté à l'unanimité.

40.09 1121385007

CA12 14 0105

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement, les plans visant la construction de bâtiments et de constructions temporaires, pour la période du 20 avril au 15 octobre 2012, dans les cours du bâtiment situé au 2345, rue Jarry Est, dans le cadre de la programmation estivale 2012 de la TOHU (Demande de permis 3000499804).

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

d'approuver, en vertu de l'article 4 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA06-14001), les plans suivants :

- Site été 2012, TOHU la Cité des arts du Cirque;
- Résidences artistiques, LOOK up et Vague de Cirque, été 2012, TOHU la Cité des arts du Cirque;
- Grain de ciel, été 2012, TOHU la Cité des arts du Cirque;
- Festival MCC, spectacle Vague de Cirque et week-end complètement Cirque, été 2012, TOHU la Cité des arts du Cirque;
- Mois de la FALLA, été 2012, TOHU la Cité des arts du Cirque;
- Festivité FALLA, été 2012, TOHU la Cité des arts du Cirque;
- Affichage sauvage (exposition) été 2012, TOHU la Cité des arts du Cirque;
- Élévation, été 2012, TOHU la Cité des arts du Cirque,

estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 12 mars 2012, visant la construction de bâtiments et de constructions temporaires dans les cours du bâtiment situé au 2345, rue Jarry Est, pour la période du 20 avril au 15 octobre 2012, dans le cadre de la programmation estivale 2012 de la TOHU (Demande de permis 3000499804).

Adopté à l'unanimité.

40.10 1121385010

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Elsie LEFEBVRE

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 40.11 à 40.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA12 14 0106

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement, les plans visant l'ajout d'une marquise, l'agrandissement de fenêtres, ainsi que l'installation d'une enseigne au sol pour le bâtiment situé au 3700, rue Jean-Rivard (Demandes de permis 3000488488 et 3000488496).

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Elsie LEFEBVRE

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, les plans 2/13 et 4/13 à 6/13 préparés par Chantal Paradis architecte, ainsi que les plans d'enseigne 1 et A-1, déposés en soutien à la demande de permis et estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 13 mars 2012, visant l'ajout d'une marquise, l'agrandissement de fenêtres, ainsi que l'installation d'une enseigne au sol, pour le bâtiment situé au 3700, rue Jean-Rivard. Demandes de permis numéros 3000488488 et 3000488496.

Adopté à l'unanimité.

40.11 1121385008

CA12 14 0107

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement, les plans visant l'agrandissement du bâtiment situé au 7091, avenue du Parc, ainsi que la rénovation du passage piéton aérien reliant le 7091, avenue du Parc au 7035, avenue du Parc (Demande de permis 3000501152).

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Elsie LEFEBVRE

et résolu :

d'approuver, en vertu des articles 17 et 22 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA06-14001), les plans *Plan site* et *Élévation technique* (2 pages), réalisés par Stendel Reich, architectes et estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 12 mars 2012, visant l'agrandissement du bâtiment situé au 7091, avenue du Parc, ainsi que la rénovation du passage piéton aérien reliant le 7091 au 7035, avenue du Parc (Demande de permis 3000501152).

Adopté à l'unanimité.

40.12 1124992008

CA12 14 0108

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement, les plans visant la réalisation d'une construction hors toit sur le lot numéro 3 791 582 situé aux 7402-7408, rue de Bordeaux (Demande de permis 3000443775).

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Elsie LEFEBVRE

et résolu :

d'approuver, en vertu de l'article 9 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA06-14001), les plans *A-105*, *A-201*, *A-202*, *A-301*, *A-302* et *Intégration à la rue*, réalisés par Cube architecture inc. et estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 12 mars 2012, visant la réalisation d'une construction hors toit sur le lot numéro 3 791 582 situé aux 7402-7408, rue de Bordeaux (Demande de permis 3000443775).

Adopté à l'unanimité.

40.13 1124992010

CA12 14 0109

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement, les plans visant la réalisation d'une construction hors toit sur le lot numéro 2 589 639 situé aux 7550-7560, rue Saint-Dominique (Demande de permis 3000503363).

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Elsie LEFEBVRE

et résolu :

d'approuver, en vertu de l'article 9 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA06-14001), les plans *Plan, Coupes* et *Élévations*, réalisés par Christian Thiffault architecte et estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 12 mars 2012, visant la réalisation d'une construction hors toit sur le lot numéro 2 589 639, situé aux 7550-7560, rue Saint-Dominique (Demande de permis 3000503363), et ce à la condition suivante :

- que la construction hors toit soit constituée de revêtement métallique de couleur argent.

Adopté à l'unanimité.

40.14 1124992009

CA12 14 0110

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement, les plans visant la transformation du bâtiment situé au 440, avenue Beaumont (Demande de permis 3000446748).

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Elsie LEFEBVRE

et résolu :

d'approuver, en vertu des articles 20 et 22 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA06-14001), les plans visant la transformation du bâtiment situé au 440, avenue Beaumont (Demande de permis 3000446748), et ce, aux conditions suivantes :

1. que les élévations soient conformes aux plans intitulés «Élévation latérale existante – Élévation latérale modifiée» et «Élévation arrière existante – Élévation arrière renovée», datés du 19 septembre 2011, feuillets A-6 et A-7, préparés par Martin Félix Mickem, architecte, et estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 13 mars 2012;
2. qu'un écran végétal soit aménagé autour des aires de jeux;
3. que des arbres à grand déploiement soient plantés aux pourtours des aires de jeux;
4. qu'un plan d'éclairage extérieur soit élaboré pour l'éclairage des aires de jeux.

Adopté à l'unanimité.

40.15 1111010028

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frank VENNARI

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 40.16 à 40.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA12 14 0111

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement, les plans visant la transformation du bâtiment situé aux 8255-8265, boulevard Saint-Michel (Demande de permis 3000499198).

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frank VENNERI

et résolu :

d'approuver, en vertu de l'article 24 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA06-14001), les plans intitulés «Nouveau plan d'implantation» et «Élévations extérieures proposées», datés du 22 février 2012, feuillets A-081, A-500, A-501 et A-502, préparés par Benoit Lalonde architecte et estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 19 mars 2012, visant la transformation du bâtiment situé aux 8255-8265, boulevard Saint-Michel (Demande de permis 3000499198).

Adopté à l'unanimité.

40.16 1121010004

CA12 14 0112

Adopter la résolution numéro PP12-14001 accordant une modification à la résolution numéro PP11-14006 accordant un projet particulier visant la construction et l'occupation d'un nouveau bâtiment de trois étages abritant huit logements, sur le lot 3 791 582 situé aux 7402-7408, rue de Bordeaux.

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de résolution numéro PP12-14001 a été adopté par le conseil d'arrondissement le 7 février 2012 en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA04-14003), et ce malgré les articles 9, 24, 50, 81 et 119 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension (01-283);

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation s'est tenue le 28 février 2012, dûment convoquée par avis paru dans le Journal de Saint-Michel, édition du 15 février 2012;

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de l'assemblée de consultation fut reçu et le second projet de résolution adopté par le conseil d'arrondissement à sa séance du 13 mars 2012;

CONSIDÉRANT qu'un avis de demande d'approbation référendaire a été publié dans le Journal de Saint-Michel, édition du 21 mars 2012;

CONSIDÉRANT qu'aucune demande d'approbation référendaire de la part des personnes intéressées à cette résolution n'a été reçue à l'arrondissement en temps opportun;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frank VENNERI

et résolu :

d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-14003), et ce, malgré les dispositions des articles 9, 24, 50, 81 et 119 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283),

une résolution numéro **PP12-14001** à l'effet de modifier la résolution PP11-14006 (CA11 140162) et d'accorder la demande d'autorisation pour le lot 3 791 582 (7402 à 7408, rue de Bordeaux) afin de :

- démolir le bâtiment existant aux 7402 à 7408, rue de Bordeaux;
- construire un nouveau bâtiment de trois étages et de 12,75 mètres de hauteur, abritant huit logements, dont l'alignement de construction serait situé entre 2,94 mètres et 5,2 mètres et dont le pourcentage de maçonnerie serait supérieur à 65% ;

et ce, aux conditions suivantes:

1. que 20% à 30% de la façade respecte un alignement de construction de 2,94 mètres et que le reste soit implanté à au moins 3,75 mètres de la limite avant de la propriété;
2. que seule la brique d'argile Endicott manganese ironspot, ou l'équivalent, et le bois torréfié soient utilisés comme revêtements extérieurs des façades, à l'exception de la construction hors-toit;
3. que le bâtiment ait une hauteur maximale de 11 mètres, à l'exception d'une construction hors-toit et d'un espace libre situé au dessus d'une aire commune au troisième étage, pouvant avoir une hauteur de 12,75 mètres;
4. qu'une ouverture adjacente à la porte d'entrée soit aménagée, afin de permettre une visibilité entre l'intérieur et l'extérieur;
5. qu'au moins cinq cases de stationnements soient aménagées en sous-sol.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

Adopté à l'unanimité.

40.17 1114992024

CA12 14 0113

Adopter la résolution numéro PP12-14002, relatif au projet particulier de construction et d'occupation visant la démolition du bâtiment existant et la construction d'un bâtiment de trois étages abritant 16 logements sur le lot 2 589 639, situé aux 7550-7560, rue Saint-Dominique.

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de résolution numéro PP12-14002 a été adopté par le conseil d'arrondissement le 7 février 2012 en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA04-14003), et ce malgré les article 9, 24, 40, 52 et 119 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension (01-283);

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation s'est tenue le 28 février 2012, dûment convoquée par avis paru dans le journal Progrès de Villeray/Parc-Extension, édition du 14 février 2012;

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de l'assemblée de consultation fut reçu et le second projet de résolution adopté par le conseil d'arrondissement à sa séance du 13 mars 2012;

CONSIDÉRANT qu'un avis de demande d'approbation référendaire a été publié dans le journal Progrès de Villeray/Parc-Extension, édition du 20 mars 2012;

CONSIDÉRANT qu'aucune demande d'approbation référendaire de la part des personnes intéressées à cette résolution n'a été reçue à l'arrondissement en temps opportun;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frank VENNERI

et résolu :

d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension (RCA04-14003), et ce malgré les dispositions des articles 9, 24, 40, 52 et 119 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension (01-283),

une résolution numéro **PP12-14002**, à l'effet d'accorder la demande d'autorisation pour le lot 2 589 639, situé aux 7550-7560, rue Saint-Dominique, afin de :

- démolir le bâtiment existant aux 7550 à 7560, rue Saint-Dominique;

- construire un nouveau bâtiment de trois étages et de 13,6 mètres de hauteur, abritant 16 logements, dont au moins 50 % de la superficie de la façade serait située à l'alignement de construction et dont le taux d'implantation serait d'au plus 85 %;

et ce, aux conditions suivantes:

1. que le bâtiment ait une hauteur maximale de 11 mètres, à l'exception d'une construction hors-toit et d'un espace libre situé au dessus d'une aire commune au troisième étage, pouvant avoir une hauteur de 13,6 mètres;
2. que les parties de façade qui ne sont pas situées à l'alignement de construction soient implantées en retrait de celle-ci;
3. qu'au moins 12 cases de stationnements soient aménagées en sous-sol.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

Adopté à l'unanimité.

40.18 1124992003

CA12 14 0114

Adopter le second projet de résolution numéro PP12-14003 relatif au projet particulier de construction et d'occupation visant une modification au 2601, rue de Beaujeu, situé sur le lot 2 165 086, afin de construire un bâtiment de trois étages abritant trois logements et recevoir le procès-verbal de l'assemblée de consultation tenue le 28 mars 2012.

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de résolution numéro PP12-14003 a été adopté par le conseil d'arrondissement le 13 mars 2012, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA04-14003);

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation s'est tenue le 28 mars 2012, dûment convoquée par avis paru dans le journal Le Devoir, édition du 17 mars 2012;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frank VENNARI

et résolu :

1. de recevoir le procès-verbal de l'assemblée de consultation tenue le 28 mars 2012;
2. d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-14003), et ce malgré les dispositions des articles 24 et 25 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283),

un **second projet de résolution numéro PP12-14003**, à l'effet d'accorder la demande d'autorisation pour le 2601, rue de Beaujeu (lot 2 165 086) afin d'agrandir le bâtiment existant pour une hauteur totale de trois étages;

et ce, aux conditions suivantes :

- 1) que le bâtiment ait une hauteur maximale de 11 mètres;
- 2) que le troisième étage respecte un recul de 5,5 mètres de la façade avant et de 1,2 mètres du mur latéral du côté de la ruelle;
- 3) que la superficie du troisième étage soit inférieure à 50 % de la superficie de l'implantation au sol du bâtiment;
- 4) que l'apparence de la brique existante au rez-de-chaussée soit préservée;
- 5) que le revêtement extérieur de la façade du deuxième étage soit constitué de briques similaires à la brique existante du rez-de-chaussée, à l'exception d'un volume en porte-à-faux devant être constitué de panneaux de fibrociment, ou de béton léger, de couleur blanche.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

Adopté à l'unanimité.

40.19 1124992006

CA12 14 0115

Autoriser l'exercice d'usages conditionnels dans les cours du bâtiment situé au 2345, rue Jarry Est, dans le cadre de la programmation estivale 2012 de la TOHU.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frank VENNARI

et résolu :

d'autoriser, en vertu de l'article 665.5 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension (01-283), l'exercice des usages conditionnels suivants, dans le cadre de la programmation estivale 2012 de la TOHU de la Cité des arts du Cirque (20 avril au 15 octobre 2012), à l'intérieur des cours du bâtiment situé au 2345, rue Jarry Est:

- Activité pédagogique (extérieur d'un bâtiment);
- Fêtes populaires (extérieur d'un bâtiment);
- Spectacle d'arts de la scène, dans le cadre d'une activité communautaire et socioculturelle (extérieur d'un bâtiment);
- Spectacle de cirque (extérieur d'un bâtiment);
- Restaurant comme usage complémentaire à une activité autorisée (extérieur d'un bâtiment);
- Débit de boissons alcooliques, comme usage complémentaire à une activité autorisée (intérieur et extérieur d'un bâtiment).

et ce, à la condition suivante :

- que le propriétaire du terrain s'assure de l'octroi de l'ensemble des autorisations des autorités publiques nécessaires à l'exercice des usages prévus, et ce avant l'exercice de tout usage.

Adopté à l'unanimité.

40.20 1121385009

Levée de la séance

À 20 h 45, la séance est levée.

70.01

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Anie SAMSON
Maire d'arrondissement

Danielle LAMARRE TRIGNAC
Chef de division Relations avec les
citoyens / communications et greffe et
Secrétaire d'arrondissement

J'approuve toutes les résolutions, tous les règlements et ordres contenus au présent procès-verbal comme si je les avais signés individuellement.

Anie SAMSON
Maire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 1^{er} mai 2012.